

# Quelles autorisations pour quels travaux ?

*Vous avez la possibilité de déposer votre demande de travaux sur <https://ads.at86.fr>*

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**  
**SP : Surface de Plancher**  
**ES : Emprise au Sol**  
**PLU : Plan Local d'Urbanisme**

## Garage si accolé à l'habitation :

### \*Travaux avec extension

≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 ≤ 20 m<sup>2</sup> : DP  
 ≤ 40 m<sup>2</sup> : DP ou PC (en fonction du zonage/cf encadré ci-dessous)  
 > 40 m<sup>2</sup> : PC  
 Si SP > 150 m<sup>2</sup> (PC avec recours architecte)

## Mur de clôture/

clôture : DP + alignement en bordure d'une voie publique

## Portail/portillon : DP

## Piscine

Non couverte/hauteur de couverture ≤ 1,80 m

Emprise au sol ≤ 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité

Emprise au sol entre 10 et 100 m<sup>2</sup> : DP

Hauteur couverture >1,80 m : PC

## Charpente/couverture :

DP ou Aucune formalité si remplacement à l'identique

## Panneaux photovoltaïques : DP

## Fenêtre de toit : DP

Fenêtre/porte fenêtre/baie vitrée : DP ou Aucune formalité si remplacement à l'identique

## Véranda/fermeture d'un préau :

### \*Travaux avec extension

≤ 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 ≤ 20 m<sup>2</sup> : DP  
 ≤ 40 m<sup>2</sup> : DP ou PC (en fonction du zonage/cf encadré ci-dessous)  
 > 40 m<sup>2</sup> : PC  
 Si SP > 150 m<sup>2</sup> (PC avec recours architecte)

Ravalement façade/bardage : DP ou Si remplacement à l'identique aucune formalité

## Terrasse

Plain-pied (quelle que soit la surface) : aucune formalité  
 Surélevée ES < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
 Surélevée ES < 20 m<sup>2</sup> : DP  
 Surélevée ES < 40 m<sup>2</sup> : DP (en zone U du PLU) sinon PC  
 Surélevée ES > 40 m<sup>2</sup> : PC

Le Certificat d'urbanisme (CU) renseigne les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain, le zonage du PLU, la localisation dans une zone soumise au droit de préemption, etc. Durée de validité 18 mois.

## \* Travaux avec extension

≤ 40 m<sup>2</sup> : DP ou PC

En zone U (PLU)

Et portant la construction totale <150 m<sup>2</sup> SP : DP

Et portant la construction totale >150 m<sup>2</sup> SP : PC avec recours architecte

Et avec une construction existante >150 m<sup>2</sup> SP : DP

Hors zone U (PLU)

Et portant la construction totale <150 m<sup>2</sup> SP : PC

Et portant la construction totale >150 m<sup>2</sup> SP : PC avec recours architecte

Et avec une construction existante >150 m<sup>2</sup> SP : PC avec recours architecte

